



Maisons-Laffitte Développement Durable et les élections municipales (15 et 22 mars 2026)

Analyse synthétique des réponses aux questionnaires de MLDD

Maisons-Laffitte Développement Durable (MLDD) promeut la préservation de l'environnement, l'équité sociale, l'économie au service de l'homme et la bonne gouvernance.

Pour inviter la future équipe municipale à s'inscrire dans une politique durable, l'association, qui ne soutient aucune liste candidate, a envoyé à tous les candidats un ensemble de propositions et un questionnaire sur leur mise en œuvre.

Ces **propositions de MLDD** sont organisées selon 3 thèmes principaux :

- Démocratie et citoyenneté
- Climat et biodiversité
- Solidarités locales

Les propositions MLDD sont ici :

<http://maisons-laffitte-dd.hautetfort.com/files/Municipales/Propositions%20MLDD%20municipales%202026.pdf>

MLDD a demandé à chacune des listes d'indiquer précisément quelles propositions elles prennent en compte dans leur programme et à quelle échéance elles prévoient de les mettre en œuvre.

Ceci en remplissant un **questionnaire** consultable ici :

http://maisons-laffitte-dd.hautetfort.com/files/Municipales/Questionnaire_municipales%202026.pdf

MLDD a reçu des réponses de Charles Givadinovitch (CG), Nicolas Ljubenovic (NL), Valérie Singer (VS) et Amélie Thérond-Keraudren (ATK). Ces candidats ont eu l'occasion de préciser leurs intentions lors d'entretiens individuels. Sollicités, trois candidats n'ont pas répondu : Arthur Dehaene, Benoît Dumontet et Franck Lelièvre. Leurs engagements ne peuvent donc être retracés dans cette analyse.

La convergence exprimée par les répondants sur la plupart des propositions de MLDD, en réponse au questionnaire qui leur avait été adressé, recouvre en fait des approches variées de leur part, avec parfois des réserves ou des nuances. Plus rarement, apparaissent des oppositions explicites.

En fonction du détail des réponses obtenues, les réponses des candidats sont mentionnées dans l'analyse ci-dessous surtout si elles se caractérisent par une opinion argumentée concernant les propositions de MLDD (explications sur les moyens et sur le calendrier de mise en œuvre envisagés, notamment).

Pour plus de détail, il convient de se référer d'une part aux réponses complètes disponibles sur le blog de MLDD, en particulier sur le calendrier de mise en œuvre qui traduit clairement un degré d'engagement plus marqué, et d'autre part aux programmes des candidats, qui peuvent comprendre des détails ou des actualisations de ces réponses. Le dossier en ligne est consultable ici :



<http://maisons-laffitte-dd.hautetfort.com/municipales-2026.html>

Table des matières

Démocratie et citoyenneté	3
1.1 Fonctionnement municipal démocratique	3
1.2 Mobilisation et implication de tous les citoyens.....	4
1.3 Gestion responsable des ressources budgétaires	4
1.4 Sensibilisation à la biodiversité et au développement durable	4
1.5 Accès à la culture pour tous	5
1.6 Sport pour tous, sport responsable	5
Climat et biodiversité	6
2.1 Quatre projets structurants	6
2.2 Nature en ville.....	7
2.3 Les déplacements en ville.....	8
2.4 L'urbanisme de la ville.....	8
2.5. Réduire l'empreinte carbone de la ville.....	9
2.6 Santé et risque Seveso	9
2.7 Problème de mortalité des batraciens sur la route forestière des Pavillons	9
Solidarités locales.....	11
3.1 Une action sociale ambitieuse	11
3.2 Un accès au logement pour tous	11
3.3 Economie sociale et solidaire	11
3.4 Accessibilité pour tous	12
3.5 Sécurité et lien social	12
3.6 Accès à la santé.....	12

Démocratie et citoyenneté

1.1 Fonctionnement municipal démocratique

Tous les candidats adhèrent à la perspective d'**instaurer un budget participatif**, mais pour des montants annuels différents (50 k€ pour CG et VS ; 300 k€ pour NL), certaines modalités étant évoquées : mise à disposition partielle pour les conseils de quartier (NL), application à des projets pour la jeunesse ou sociaux (CG), en lien avec les associations (VS), budgets croissants en fonction du succès d'une première initiative d'un montant limité de l'ordre de 10 000 € (ATK).

Aucun candidat ne retient le principe de créer un **conseil citoyen venant en appui du conseil municipal** (pour rappel, la création d'une commission extra-municipale à vocation transversale remplissant cette fonction est possible sans modification juridique). L'idée est déclinée en un renforcement des conseils de quartier (tous) ou du conseil intercommunal des jeunes et la création de trois conseils thématiques avec participation de citoyens et de représentants des associations (VS). Par ailleurs, la nomination d'un maire adjoint à la démocratie locale est envisagée (NL). ATK n'exclut pas une possibilité de réponse en conseil municipal à des interrogations soulevées par des citoyens présents dans l'assistance.

Tous les candidats se déclarent favorables à la création de **comités d'usagers et de boîtes à idées numériques** pour mieux répondre aux attentes des citoyens, mais avec des nuances : pour des sujets transversaux (NL, CG) ou ponctuels (VS).

Une unanimité se dégage sur le maintien et le renforcement des **conseils de quartier dynamisés** et écoutés. Pour NL, ils seraient présidés par un Mansonnien non-membre du conseil municipal et pourraient organiser des réunions publiques. L'élection, chaque année, des membres des conseils de quartier par les habitants du quartier mérite réflexion pour inscrire leurs travaux dans la durée.

Dynamiser le **conseil intercommunal des jeunes** correspond à une attente générale des candidats. Cela se concrétiserait par un droit de saisine du conseil municipal ou une articulation avec ce dernier (NL et CG), voire en lui réservant une part du budget participatif.

Instaurer une **réunion semestrielle de face-à-face des membres du conseil municipal avec des citoyens** est une modalité qui ne séduit pas beaucoup les candidats. Elle serait réalisée partiellement par deux candidats au travers de réunions mensuelles du maire avec un adjoint (CG) ou au travers d'ateliers collaboratifs en amont de certaines décisions (ATK), tandis que des réunions « régulières » sont envisagées (VS).

Les candidats sont favorables à l'existence de temps collectifs d'information, de débats et de réflexion pour prendre du recul sur des sujets de fond ou des choix de long terme. MLDD préconise de recourir à **des concertations ou des consultations publiques**, destinées à mesurer précisément les attentes et à évaluer les conséquences de choix engageant la commune sur des investissements lourds (même en l'absence d'obligation de procédure de type enquête publique).

Les réponses reçues font parfois seulement référence aux dispositions législatives qui encadrent des consultations¹ (CG ; ATK). Une candidate prévoit des consultations thématiques, par exemple sur les mobilités actives (VS). A la suite de réunions publiques thématiques, par exemple sur l'hippodrome, sur les finances communales (annuellement) ou sur l'urbanisme, NL prévoit un référendum sur l'avenir de l'hippodrome et un autre sur l'avenir du parking du marché.

Tous les candidats estiment positif de proposer des **actions de type service civique** dans les services de la Ville et d'installer des **sessions de formation organisées afin de disposer progressivement d'un vivier de citoyens volontaires** susceptibles de contribuer aux projets municipaux.

¹ Les électeurs d'une collectivité territoriale peuvent être consultés sur les décisions que les autorités de cette collectivité envisagent de prendre pour régler les affaires relevant de la compétence de celle-ci.

De même, ils considèrent comme souhaitable de repenser la **communication municipale** (contenu informationnel et ouverture à tous les acteurs locaux), en insistant sur la nécessité d'y assurer davantage de transparence et de pluralisme dans les opinions exprimées sur la vie locale.

S'agissant de la mise en place d'une **gouvernance exemplaire**, elle est plébiscitée par les candidats qui en attendent un fonctionnement apaisé des instances municipales réformées (plus transparentes et plus participatives). Les propositions sont variées, par exemple : nomination d'un élu référent sur le sujet (CG) ; association des services municipaux, déclaration d'intérêt pour tous les élus, nouveau règlement intérieur du conseil, vice-présidence de la commission des finances attribuée à un membre de l'opposition municipale (NL).

L'instauration d'une **charte de déontologie et de neutralité** (relations avec les fonctionnaires municipaux et les citoyens) et d'une **charte de bonne conduite** des élus ne fait pas l'unanimité, l'auto-régulation étant privilégiée par VS.

1.2 Mobilisation et implication de tous les citoyens

L'encouragement accru à la **vie associative** ne fait pas débat entre les candidats, ni la **simplification des procédures de demande de subvention**, ni une transparence accrue sur les **critères d'éligibilité et d'attribution de subvention**, ni l'instauration d'un **conseil local de la vie associative** et d'une **charte des relations entre la Ville et les associations**. La création d'une **Maison des Associations** fait l'unanimité, un animateur professionnel étant prévu par NL.

L'organisation d'**animations citoyennes et fédératrices** sur toute l'année et pour tous les publics est également plébiscitée, avec notamment le développement de la Fête de la musique et de la Fête des voisins (NL). Idem sur le fait de rendre les **jumelages** plus utiles (en suscitant des stages et des séjours, et en ajoutant un jumelage avec une commune extra-européenne).

1.3 Gestion responsable des ressources budgétaires

La volonté de **renforcement de l'intercommunalité (CASGBS)** est approuvée, certains domaines étant mentionnés explicitement, outre le rattachement de l'office de tourisme de Maisons-Laffitte à l'office intercommunal : la santé (VS) ou les équipements sportifs d'intérêt communautaire, le développement culturel et les mobilités (NL).

En toute hypothèse, les candidats adhèrent aux **pratiques de bonne gestion** mises en avant par MLDD : appui renforcé sur les **bonnes pratiques d'autres communes**, effort sur la réalisation d'**audits et d'évaluations préalables, optimisation de l'exploitation des installations municipales** (utilisation par différents publics toute la semaine et toute l'année), **emploi préférentiel de fournisseurs locaux** sélectionnés sur la base de **critères sociaux et environnementaux** pour les commandes publiques.

1.4 Sensibilisation à la biodiversité et au développement durable

Trois listes (VS, ATK et NL) sont d'accord pour **sensibiliser davantage les mansonniens à la biodiversité et sa protection**. VS compte pour partie sur la CASGBS et sur les associations qui veulent prêter leur concours. Pour tous, excepté CG qui n'a pas répondu sur ce point, ce serait la suite attendue de l'Atlas de la Biodiversité Communal (ABC), à diffuser dans les écoles et auprès du public mansonmien.

En revanche, tous sont d'accord pour **renforcer les sorties ou animations en partenariat avec l'ONF, les agriculteurs et maraîchers locaux, les associations**.

Subventionner les classes vertes ou les classes de mer plutôt que les classes de neige est à étudier en détail pour VS et CG. NL et ATK répondent favorablement.

Les candidats sont d'accord pour **créer un lieu où les associations participant à cette prise de conscience puissent rencontrer le public**. Pour NL, il s'agirait d'un espace de rencontre, de partage et même de troc. Pour VS, cette activité se situerait dans la maison des associations. Pour CG, cette maison n'est pas prioritaire, son activité pourrait se situer dans la maison des associations qui serait également destinée aux jeunes entrepreneurs. Pour ATK elle se situerait sur l'hippodrome.

1.5 Accès à la culture pour tous

Tous les candidats envisagent d'**élargir l'accès à la culture**, dans une dimension intercommunale, mais avec des nuances. La tarification au quotient familial est promue par ATK et NL, mais elle est seulement envisagée par VS et CG.

La **collaboration avec les écoles et centres de loisirs** fait l'unanimité, de même que **l'accès au conservatoire pour les adultes** et une **offre accessible financièrement**.

Le **label Ville Impériale** est maintenu mais devrait faire l'objet d'une réflexion, voire d'une réorientation.

L'**intégration de l'office du tourisme dans le dispositif intercommunal** fait l'unanimité, et représente une priorité pour CG.

Etoffer l'offre « Actions Jeunesse » recueille un avis favorable de tous, en concertation avec les associations concernées pour VS.

L'**amélioration du fonctionnement de la bibliothèque** est un engagement partagé par tous, en lien avec le projet « parking du marché » pour VS, en réseau avec les bibliothèques des villes de la CASGBS pour NL, mais sans agrandissement pour CG.

Pour NL, les associations seront impliquées dans l'élaboration du programme culturel.

1.6 Sport pour tous, sport responsable

Les candidats adhèrent tous à l'idée de donner **une dimension santé à la politique sportive** de la ville, avec certaines nuances.

Tous sont d'accord pour **augmenter la capacité d'accueil** de l'École des Sports, à l'appui d'une évaluation pour NL et CG et avec un objectif « cheval pour tous » pour les plus jeunes, pour NL.

Les points de vue sont différenciés quant à **l'instauration d'une tarification au quotient familial** : pour VS, c'est à expertiser ; pour ATK, un oui inconditionnel ; pour NL, un principe pour les activités municipales dont la piscine et un encouragement à le faire pour les associations. Pour CG, avant toute décision, il conviendra d'en évaluer l'impact pour les familles et sur les finances de la ville.

L'**encouragement des associations à développer le Sport Santé** est souhaité par les candidats mais avec des nuances. Sans commentaires pour ATK, dans le cadre du projet Maison Sport Santé pour NL, une des priorités du programme Sport et du programme Santé de CG.

La **gestion des terrains de sport de façon durable** fait l'unanimité, via une étude sur la question du chauffage pour NL et d'un diagnostic de la situation actuelle pour CG.

Climat et biodiversité

2.1 Quatre projets structurants

- **Avenir de l'hippodrome**

Tous les répondants au questionnaire souhaitent une concertation avec les mansonniens pour définir l'**avenir de l'hippodrome**, élément central de notre identité communale. Ils soulignent tous la dépendance de la Ville à l'égard de France Galop pour le retour des courses et s'interrogent sur le prix à payer en conséquence, ce qui peut conduire à se résoudre à l'arrêt définitif des courses (ATK). De son côté, VS estime que l'avenir de l'hippodrome ne pourra se décider qu'à l'issue d'une expertise des risques financiers et contractuels résultant des engagements souscrits par la municipalité actuelle.

En toute hypothèse, le **maintien du Centre d'entraînement** est une condition essentielle de la pérennité des activités hippiques.

Que deviennent les tribunes ? Pour NL des logements sociaux, une maison de santé accueillant des médecins de secteur 1 et une maison des associations (après consultation large des mansonniens, clôturée par un referendum). Pour sa part, ATK projette un lycée public général et une cuisine centrale pour les établissements scolaires de Maisons-Laffitte. Quant à CG, il table sur un projet d'hôtel de luxe.

Que faire des 3 km de bords de Seine ? Une promenade pour piétons et cyclistes (CG, VS et ATK). Seul NL ne prévoit pas de piste cyclable pour ne pas impacter négativement la biodiversité.

Que faire des grands espaces inondables ? Pour NL, maraîchage et vergers, des jardins familiaux se combineront avec les activités équestres. Pour ATK, dans le cadre du bien-être animal, la création de prés pour les chevaux est prévue. CG envisage l'implantation d'un observatoire de la nature à destination de la jeunesse.

- **Parking du marché**

L'abandon du projet actuel est souhaité par les répondants au questionnaire, les solutions alternatives différant sensiblement :

- végétalisation du stationnement en surface et maintien de la gratuité (CG) ;
- création d'un lieu de vie interconnecté aux autres lieux de vie de Maisons-Laffitte, avec notamment une médiathèque, des logements en co-living et un espace vert au-dessus d'un parking souterrain, dont la gratuité sera fonction de sa viabilité budgétaire (VS) ;
- réalisation d'une maison médicale dotée de son parking souterrain (ATK), le parking aérien étant maintenu pour la plus grande partie et végétalisé ;
- après une large consultation donnant lieu à un référendum local, réalisation éventuelle d'un « projet d'importance pour la ville et le quartier », avec maintien partiel d'un parking végétalisé et gratuit en surface (NL).

- **OAP1 (Orientation d'Aménagement et de Programmation) St Germain/rue du Mal Foch – 8.000m²**

L'OAP1 est un vaste projet public, inscrit dans le PLU actuel, avec pour seule mention « programme mixte alliant activités, logements et équipements ». Certains terrains sont déjà acquis par la Ville ou par l'EPFIF (Établissement Foncier d'Ile de France).

Une partie de l'OAP1, située entre le n° 34 et le n° 40bis de l'av. de Saint-Germain et entre le n° 21 et le n° 23 de la rue du Maréchal Foch, représente une surface de 8.000 m² dont près de la moitié d'espaces verts. Ce site forme une continuité écologique entre les jardins privés, la Seine, la forêt et le Parc et représente un véritable îlot de fraîcheur pour le quartier.

Comment ce projet va-t-il évoluer ? Tous les répondants au questionnaire s'engagent à préserver les 4.000 m² d'espaces verts, avec leurs arbres, à créer un jardin public après études d'impact et concertation avec les

riverains et associations concernées. CG et ATK sont favorables à la sauvegarde de la maison de caractère du 36 avenue de St Germain, quand VS et NL demandent réflexion.

- **Place du Maréchal Juin**

Tous les candidats sont d'accord pour végétaliser la place du Mal Juin, la transformer en îlot de fraîcheur pour VS et ATK, conformément aux attentes des riverains et commerçants. Pour NL, il s'agit d'en faire un tout premier pas vers une végétalisation généralisée à toute la ville, avec le souci de rendre le sol à nouveau perméable et par ailleurs d'éliminer les éléments minéraux dont la statue du cheval. Pour CG, il est important de désimperméabiliser le sol et de choisir des essences locales et résilientes. Pour ATK, la transformation de la place se fera en concertation avec tous les mansonniens, y compris les écoles, jusqu'au projet de plantation, via un concours entre paysagistes et les conseils d'un organisme indépendant et compétent, le CAUE 78.

Et tous sont d'accord pour que cette végétalisation soit élargie à toute la ville.

2.2 Nature en ville

*En matière de **protection des arbres***, tous les candidats veulent modifier le PLU pour conserver le plus possible d'arbres existants. Dans ce but, **ils intègrent la charte de l'arbre au PLU** – qui devient contraignante : ils y ajoutent un barème qui évalue les arbres, ce qui permet de sanctionner un abattage illégal.

Tous les candidats veulent procéder à un **inventaire des arbres** sur l'ensemble de la commune. Seule VS n'est pas pleinement affirmative mais elle prévoit l'implication des associations locales compétentes.

La protection des arbres privés en bordure de rue et le **recul de la limite de propriété le long du trottoir** sont bien compris comme étant des enjeux importants, mais aucune liste ne développe les moyens pour y parvenir.

Toutes ces précautions inscrites dans le PLU ne peuvent être efficaces que si la surveillance tout au long d'un chantier est rigoureuse et les infractions sanctionnées. Tous les candidats s'y engagent.

Par ailleurs, Ils prévoient d'augmenter les **plantations sur le domaine public** (cf. place du Mal Juin). CG en fait une priorité, ATK réalisera un guide des arbres sur la commune.

*En matière de **protection de la biodiversité en général***, effectuer un inventaire des arbres est une priorité pour l'ensemble des candidats, tout comme chercher à labéliser "réserve naturelle" une parcelle à la biodiversité remarquable.

Consolider les berges du petit bras de Seine : ATK et VS commenceront par lancer un diagnostic. ATK veut financer les travaux avec la taxe GEMAPI. La question sera étudiée la 2^{ème} année pour NL et au 2^{ème} mandat pour CG.

Le réaménagement paysagé et végétalisé du **cimetière** pour qu'il devienne moins minéral et plus facile d'entretien sans herbicide, est envisagé par NL et ATK, avec une étude préliminaire. VS consultera les associations sur ce point. Non prioritaire pour CG (2^{ème} mandat).

Agir auprès de la SNCF pour que les **talus de la voie ferrée** deviennent un réservoir de biodiversité : oui à l'unanimité, surtout si les études de l'ABC concluent que ces talus peuvent constituer un corridor végétal.

*En matière de **protection de la ressource en eau***, favoriser la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie pour les nouvelles constructions est plébiscité par tous les candidats, sauf VS.

Désimperméabiliser les parkings et les cours d'école, pour favoriser le retour de l'eau de pluie dans le sol est au programme de toutes les listes, à plus ou moins brève échéance.

2.3 Les déplacements en ville

Si tous les candidats sont d'accord pour développer les mobilités douces (transports en commun, déplacements à vélo ou à pied), quelques nuances se dégagent sur la mise en œuvre.

Si la plupart des candidats (NL, VS, ATK) pensent que **l'élaboration d'un plan de déplacement** est nécessaire, l'un d'entre eux n'en fait pas une priorité (CG), ne voulant pas compromettre les espaces de stationnement.

En matière **de transports en commun**, la création d'un service de transport à la demande ou la mise en place d'une navette pour le marché sont plébiscitées, avec des nuances (navette pour le marché inutile si le marché est desservi par une ligne régulière). En outre, NL, VS et ATK demanderont une extension des circuits de bus, tandis que CG envisage simplement des horaires plus tardifs pour la ligne 12.

S'agissant de l'équipement de chaque arrêt de bus d'un abri et d'un banc, NL et ATK répondent favorablement, tandis que CG et VS pensent que ce n'est pas utile partout.

Enfin, tous les candidats pensent que les Mansonniens devraient être impliqués dans le projet de pôle gare, même si celui-ci est bien avancé.

Tous les candidats sont favorables au **développement des mobilités à pied et à vélo**, souhaitant en particulier encourager les déplacements à pied et à vélo vers les écoles, et plus généralement réaliser des actions d'information et de sensibilisation. Ils sont également favorables *a priori* à la location de vélos courte durée, NL et ATK prévoyant de réaliser une étude d'opportunité.

Mais certaines mesures reçoivent une réponse mitigée. Pour CG, l'élargissement des trottoirs ne se fera pas au prix de la diminution de l'espace de stationnement et, contrairement aux autres candidats, il est réservé sur l'ajout de bancs en ville et dans le parc.

En matière de **déplacements motorisés**, la réduction de la vitesse à 30 km/h est souhaitée par tous les candidats, à arbitrer pour CG concernant les voies départementales. La diminution du trafic de camions sera étudiée. Le nombre de bornes de recharge pour les voitures électriques sera augmenté. Le covoiturage et les services de voitures partagées seront développés.

2.4 L'urbanisme de la ville

Les réponses des candidats expriment une grande préoccupation concernant d'une part l'évolution du paysage urbain, avec une multiplication jugée non maîtrisée des constructions de bâtiments nouveaux, et d'autre part l'insuffisante adaptation des espaces publics aux périodes de forte chaleur.

L'aspiration est générale à ce que les nouvelles constructions s'insèrent de façon harmonieuse dans le patrimoine local, ce qui devrait être traduit par des **modifications du PLU afin d'imposer des règles mieux adaptées et respectées**. De même, le recensement et la protection des arbres remarquables par les règles d'urbanisme inscrites dans le PLU font l'unanimité. Il en va de même de la réduction des îlots de chaleur en végétalisant les espaces qui s'y prêtent, à commencer par la place du Maréchal Juin.

Mais l'élaboration de **règles nouvelles pour parvenir à une densification raisonnable et adaptée** aux spécificités de chaque quartier sera délicate et pourrait ne pas faire consensus, l'un des candidats souhaitant même instaurer un moratoire sur les nouvelles constructions (CG).

En toute hypothèse, des pistes variées sont avancées pour **encadrer les futures transformations urbaines**, par exemple : réalisation d'une étude sur l'harmonie architecturale et sur la dimension durable de la ville comme préalable à des concertations au sein des conseils de quartier et à un débat public (VS), abandon de la construction d'immeubles en ras de trottoir en centre-ville et utilisation prioritaire de l'existant notamment grâce à la transformation de bureaux inoccupés en logements et à la surélévation raisonnée d'immeubles plutôt que leur démolition-reconstruction (NL). L'étude d'une solution de couverture des voies ferrées entre le pont de la gare et la passerelle rue du Mesnil est également suggérée par VS, permettant la création d'un nouveau jardin public à côté d'un bâtiment réunissant des services municipaux.

S'agissant de l'**ouverture au public des cours végétalisées des écoles du centre-ville**, les avis sont partagés en raison des contraintes de sécurité à respecter dans des lieux accueillant des enfants, ce qui invite ATK à mettre en avant la construction d'ombrières quand la végétalisation n'est pas possible.

Enfin, un **plan d'amélioration de l'isolation thermique de tous les bâtiments publics**, approuvé par tous les candidats, pourrait être l'occasion d'une réflexion plus large sur l'évolution du patrimoine immobilier de la Ville.

2.5. Réduire l'empreinte carbone de la ville

Globalement d'accord pour **réduire l'empreinte carbone** de notre ville, les candidats sont prêts à étudier la **géothermie**, mais surtout la **méthanisation** à partir du fumier équin. Sur l'**énergie photovoltaïque**, NL et ATK n'ont pas de réticence, VS est plus réservée (essai infructueux au collège Cocteau) et, pour CG, il faudrait être sûr que le bilan économique et écologique global, tenant compte de la fabrication des panneaux, soit positif.

Tous veulent une mairie économe : **mesure de l'empreinte carbone** de son activité, **audit thermique** des bâtiments municipaux et sobriété accrue de **l'éclairage public**. Mais **l'extinction de l'éclairage au milieu de la nuit** ne fait pas l'unanimité : CG ne souhaite pas éteindre l'éclairage pour des raisons de sécurité. A l'inverse, ATK prévoit une modulation en lien avec les usages, notamment au crépuscule et en début de nuit au motif que la faune serait plus active.

Tous les candidats souhaitent **encourager les mansonniens aux économies d'énergies**. Ils sont favorables à l'information et à l'incitation à la **diminution des déchets collectés**, grâce au compostage individuel, voire en interdisant les déchets végétaux dans les ordures ménagères. En revanche, sauf pour NL, ils refusent **l'installation généralisée des conteneurs de tri sur l'espace public** ou la conditionnent à l'absence de défiguration des espaces publics (ATK).

Quant à la **règlementation de l'usage des souffleuses**, NL et ATK l'approuvent. VS et CG refusent de réglementer. Pour VS, il faut engager une communication incitative et, pour CG, il faut accepter les appareils électriques.

2.6 Santé et risque Seveso

A l'unanimité, les candidats sont décidés à faire pression sur les autorités de tutelle pour améliorer l'information et la prévention des **risques industriels encourus par notre population du fait de la proximité de l'usine de traitement des eaux du SIAAP** (établissement classé SEVESO seuil haut depuis 2010).

Pour diminuer les **nuisances sonores dues aux camions sur la D308**, VS et NL prévoient une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la ville, y compris sur la départementale. CG prévoit un arrêté municipal en accord avec le département. ATK veut réglementer grâce à un arrêté municipal qui contraint le trafic poids lourds dans certaines plages horaires.

Quant aux **nuisances dues aux survols des avions**, tous les candidats sont d'accord pour s'associer aux associations de défense des riverains pour faire respecter les règles de survol. ATK précise qu'elle souhaite adhérer à l'association, le CIRENA (collectif Inter-associatif de Refus des Nuisances Sonores).

2.7 Problème de mortalité des batraciens sur la route forestière des Pavillons

L'association Biodiversité 78 a compté 2.300 crapauds écrasés en 2023 sur cette route. Contribuer à la protection des batraciens fait l'unanimité.

La solution qui consiste à fermer la route forestière aux périodes où les crapauds la traversent et se font tuer (2 mois par an et la nuit) est adoptée par ATK et NL. VS considère que le problème doit être réétudié dans

son ensemble : déviation, autres solutions comme les crapauducs. Quant à CG, il veut protéger les batraciens mais refuse la fermeture de la route pour permettre le passage de voitures de sécurité.

Solidarités locales

3.1 Une action sociale ambitieuse

Tous les candidats se prononcent en faveur du **développement de l'action sociale de la ville**, en prenant appui sur **l'actualisation de l'Analyse des Besoins Sociaux**.

Les candidats s'engagent tous à **mieux faire connaître le champ d'action du Centre communal d'action sociale (CCAS)**. NL mettra en place, dès la 1^{ère} année, une communication générale et une communication ciblée sur les publics potentiellement bénéficiaires, sur les aides disponibles et leurs conditions d'obtention.

L'augmentation du budget du CCAS est validée par tous les candidats : sur le principe pour VS et ATK ; dès la 2^{ème} année pour NL ; pour CG, en suivant l'inflation.

3.2 Un accès au logement pour tous

L'élargissement de l'accès au logement des personnes aux faibles revenus constitue un thème de divergence entre les candidats.

Le **programme de rattrapage des objectifs fixés par la loi en matière de logements sociaux** divise les candidats. Pour VS, il conviendra, en lien avec le préfet, de fixer un objectif raisonnable, au travers notamment d'un contrat de mixité sociale. Pour ATK, le financement du logement social sera principalement réalisé via la SAEM (Société d'Economie Mixte de Construction de Maisons-Laffitte) pour une meilleure maîtrise du parc, mais l'objectif de 25 % ne sera pas atteint. NL déclare vouloir rattraper l'objectif fixé par la loi SRU (25% de logements sociaux), en commençant dès la première année. Ceci en augmentant le nombre de logements sociaux dans chaque nouveau programme (règle du PLU) et en préemptant des logements quand cela fait sens. CG s'y oppose arguant du manque de foncier, mais il envisage de prioriser les logements aux jeunes couples mansonniens et aux fonctionnaires de la ville.

Les candidats s'accordent néanmoins sur **le soutien aux initiatives de promotion de logements privés aidés**, notamment au travers d'associations. NL s'appuiera sur l'expertise d'acteurs locaux et nationaux, encouragera les propriétaires privés à louer solidaire en garantissant une médiation et une sécurisation des loyers, un moyen rapide de créer de la mixité sociale au cœur des quartiers existants. CG encouragera le réseau associatif, y compris pour les logements d'urgence destinés à protéger contre les actes de violence.

NL est celui des candidats qui développe le plus ses orientations : en inscrivant l'encadrement des loyers au niveau de la communauté d'agglomération, la remise sur le marché des logements vacants, la réduction des meublés touristiques au profit du logement à l'année ; en créant un guichet logement unique, pour l'accompagnement des locataires et copropriétés ; en envisageant de réserver des logements aux travailleurs de la commune, de disposer d'hébergements supplémentaires d'urgence pour les femmes victimes de violences ou les jeunes en rupture familiale, et de proposer des solutions aux jeunes exclus du logement.

3.3 Economie sociale et solidaire

Si tous les candidats souhaitent soutenir une économie sociale, solidaire et responsable, le degré d'engagement varie selon les candidats.

CG souhaite la création d'une Maison des associations et des entrepreneurs et le soutien à une AMAP.

NL agira pour une économie durable créatrice d'emplois locaux (services de réparation, de réemploi et de location, nouvelles filières économiques du secteur équestre, insertion professionnelle...). Il propose aussi la création d'un tiers-lieu ouvert aux associations et aux habitants, offrant un espace de sociabilité et d'initiative citoyenne. Pour sa part, VS considère que cette perspective doit être précisée en lien avec la création d'une maison des associations.

3.4 Accessibilité pour tous

La mise en conformité des bâtiments publics fait consensus. Il en va de même pour le dégagement de l'espace public, l'augmentation du nombre de bancs et le maintien du bon état des trottoirs mais CG est moins volontariste sur les travaux d'aménagement des trottoirs pour améliorer leur accessibilité.

Concernant l'augmentation du nombre de places de parking réservées aux handicapés, CG et ATK sont plus réservés que NL et VS sur l'intérêt de cette mesure.

3.5 Sécurité et lien social

Tous les candidats approuvent les propositions suivantes : transformer le dispositif « voisins vigilants » en outil de cohésion sociale et de solidarité ; orienter les missions de la police municipale vers la sécurité des personnes ; effectuer davantage de contrôles routiers concernant les infractions mettant en danger la vie d'autrui ; mener des campagnes de sensibilisation à destination de tous les usagers de l'espace public.

En revanche, des nuances se font jour entre les candidats concernant la police municipale et la vidéosurveillance.

NL insiste sur l'importance des liens sociaux et sur le rôle d'une police municipale et nationale présentes sur le terrain, en dialogue avec les Mansonniens. Par ailleurs, si CG, VS et ATK sont favorables au maintien de l'armement des policiers municipaux, NL souhaite examiner son intérêt avec le retour d'expérience d'autres villes similaires, sans que cela soit une priorité.

S'agissant des équipements de vidéosurveillance, CG considère que le bilan du dispositif actuel est bon, alors que NL commandera un audit et que VS et ATK souhaitent améliorer leur efficacité.

3.6 Accès à la santé

Tous les candidats sont d'accord sur le besoin d'**améliorer l'offre de santé à Maisons-Laffitte**. Pour plus d'efficacité, VS préconise une coordination au niveau de la communauté d'agglomération des initiatives de soutien à l'implantation de nouveaux professionnels.

Favoriser l'installation de médecins en secteur 1, notamment de généralistes, recueille l'adhésion de tous les candidats mais sa mise en œuvre est déclinée selon des modalités réduites ou ambitieuses. VS s'engage sur des loyers modérés la première année d'exercice, ATK sur la création d'une maison médicale. NL facilitera l'installation de médecins (généralistes et spécialistes) conventionnés en secteur 1 proposant un guichet unique d'accompagnement administratif et des locaux adaptés, afin que le médecin se consacre 100% au soin. CG met en avant la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle dans des locaux existants pour aller plus vite (déménagement du service de l'urbanisme).

La **mise en place d'une maison pluridisciplinaire de santé dédiée aux soins ambulatoires** est approuvée par ATK, NL et CG. VS est dubitative car elle n'a d'intérêt que si du personnel de santé s'installe, ce qui renvoie à l'optimisation des moyens publics qu'elle préconise. NL développe ce projet en lui donnant le statut de Centre de Santé Municipal proposant le salariat des médecins, solution la plus efficace pour garantir une offre de soins pérenne, un accès en secteur 1 sans dépassement d'honoraires, et pour libérer les médecins des tâches administratives pour qu'ils se concentrent sur le soin.

Seule VS s'appuie sur des associations pour l'**organisation d'animations ciblant tous les publics de façon à faire adopter une alimentation plus saine et d'origine plus locale**. ATK, NL et CG adhèrent à cette perspective d'animation. Pour NL, cela renvoie à la question des aliments ultra transformés et sera fait en cohérence avec la "promotion" des maraîchers locaux et bio.

Quant à **l'installation de toilettes publiques gratuites sur tout le territoire et plus particulièrement près de la gare et la rénovation des toilettes publiques** situées derrière la bibliothèque : VS limitera son implication à la rénovation des toilettes publiques existantes, ATK et CG en valident le principe, NL va plus loin en considérant que l'accès à des sanitaires décents est un droit élémentaire et un enjeu de salubrité publique. Il prévoit des toilettes automatiques gratuites et accessibles PMR aux abords de la Gare (flux RER) et rénovera immédiatement celles de la bibliothèque garantissant un budget de fonctionnement spécifique pour assurer un nettoyage quotidien rigoureux.